

SÉANCE ORDINAIRE du 09 JANVIER 2018

L'An deux mille dix-huit, le neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 04 janvier 2018

Étaient présents : M. POULET Michel, Mme GODEAU Maryse et M. VILNAT Jacques –Adjointes et M. FONTAINE Pascal, M. JAQUET Pascal, Mme CASTEL Claude, M. MESNIL David, M. PARMENTIER Denis et M. BRAGUE Robert – Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. MOINEAU Bernard, Mme GREUIN Florence, Mme GAUTHIER Véronique

Secrétaire : Mme CASTEL Claude

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 19 décembre 2017

Délib 2018-01 - Travaux aménagement accès salle polyvalente : choix d'entreprises

Le Conseil Municipal, dans le cadre du projet de travaux d'aménagement des accès de la salle polyvalente, prend connaissance des devis fournis par les entreprises et retient les offres suivantes :

- entreprise SOMELEC pour l'éclairage public : 14.839 € ht, soit 17.806,80 € ttc,
- entreprise MEUNIER pour les aménagements : 69.385€ ht, soit 83.262€ ttc.

Le Conseil Municipal charge le Maire de toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Délib 2018-02 - Travaux extension réseau éclairage public rue des Charretiers : choix d'entreprise

Le Conseil Municipal, dans le cadre du projet d'extension du réseau d'éclairage public de la rue des Charretiers, prend connaissance des devis fournis par les entreprises et retient l'offre de l'entreprise SOMELEC de 2.867,00€ ht, soit 3.341,00€ ttc.

Le Conseil Municipal charge le Maire de toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Délib 2018-03

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou du Fond de soutien à l'Investissement public Local (FSIPL)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement des accès de la salle polyvalente. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 84.225 € HT, soit 101.070 € TTC. Ce projet est éligible à la DETR ou au FSIPL et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le projet de Travaux d'Aménagement des Accès de la Salle Polyvalente pour un montant de 84.225 € HT, soit 101.070 € TTC,
- adopte le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant H.T.	Montant T.T.C.	RECETTES	Montant (sur H.T.)
Travaux			DETR ou FSIL	42.112,00
- aménagement	69.385,00	83.262,00	autres (C. Dal)	25.267,00
- éclairage public	14.839,90	17.807,88	autofinancement	16.846,00
TOTAL	84.225,00	101.070,00	TOTAL	84.225,00

- sollicite une subvention de 42.112,00 € au titre de la DETR ou du FSIL, soit 50% du montant du projet HT,

- charge le Maire de toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Délib 2018-04

Adoption du projet d'aménagement des accès à la salle polyvalente, autorisation de dépôt du dossier de candidature, demande de soutien financier du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal de Vieilles-Maisons,

- Vu la politique de mobilisation du Département en faveur des territoires,
- Vu l'appel à projets d'intérêt communal au titre de l'exercice 2018,
- Vu le projet d'aménagement des accès de la salle polyvalente,
- Vu le projet d'acquisition d'une parcelle de terrain permettant la réalisation de l'aménagement en question,

Vu les devis estimatifs :

- en matière d'acquisition de terrain, soit un montant de 5295,00€ ht-ttc,
- en matière de voirie et parking pour un montant ht de 52.043€ soit 62.451,60 ttc
- en matière d'éclairage public pour un montant ht de 14.839€ soit 17.806,80€ ttc

Après en avoir délibéré :

- **Adopte le projet d'aménagement des accès à la salle polyvalente,**
- **Autorise le Maire à déposer un dossier de candidature auprès du Département** dans le cadre du projet d'aménagement des accès à la salle polyvalente et à signer tous les documents s'y rapportant
- **Sollicite le soutien financier du Conseil Départemental du Loiret au taux maximal dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal – année 2018 (volet 3)**
- sollicite l'autorisation de commencer les travaux par anticipation, soit avant réception de la notification de la décision d'attribution de subvention.